ADRESSE DU CONSEIL DES COMMUNES

de Périgueux, aux Comités des Villes, Bourgs & Villages de la Province.

Case
folio
FRC
10088

NOS CONCITOYENS ET NOS FRERES,

Les efforts toujours renaissans des Aristocrates, les troubles que de mauvais Citoyens cherchent à semer au milieu de vous, & l'avantage que peuvent en tirer les ennemis de la Patrie, nous font desirer vivement pour toutes les parties de la Province, cette unité de principes & cette union de forces, qui peuvent seules maintenir l'ordre & accélérer la régénération de l'Etat.

Nous avons vu les divisions intestines qui desolent un grand nombre de Communautés; nous avons travaillé à les éteindre avec un zèle infatigable; & par-tout où nous avons trouvé la confiance de nos Freres, le succès le plus heureux a couronné nos efforts. A la douceur de ramener parmi eux, le calme, le bon ordre & la paix, s'est réuni l'avantage de tirer de leurs lumieres & de leurs conseils des secours infiniment précieux pour nous-mêmes.

Tel a été, honorables Citoyens, le fruit de notre union avec les Communes de *Thiviers*, de *Bourdeilles*, de *Vergt*, de *Cubjac*, d'*Agonac*, de *Grignols*, du *Change* & d'une foule d'autres qui ont manifesté les sentimens les plus louables de Patriotisme & de fraternité.

THE [illegible]
LIBRARY

Nous vous propoſons aujourd'hui le Contrat ſolemnel de cette union ſi déſirée, ſi favorable à la liberté & à l'égalité de tous les Citoyens de cette Province.

Loin de nous le projet coupable de porter atteinte aux droits de nos Freres : nous voulons au contraire les ſoutenir de toutes nos forces ; & les Privileges que nous demandons auprès d'eux, ils les auront inviolablement au milieu de nous. La Province entiere ne préſentera qu'une ſeule Adminiſtration dont chaque Comité formera un Membre, & où tous les Citoyens, ſans en excepter un, ſe trouveront, par cela ſeul, une influence marquée. Les Droits reſpectifs ſeront d'une rigoureuſe égalité : nul ne ſera obligé de fournir que ce qu'il aura droit d'exiger. Tout ſe fera avec une confiance, une liberté abſolue, & le but des travaux ſera conſtament le bien commun.

Voilà, nos Concitoyens, ce que nous offrons à votre ſageſſe & ce que nous a dicté notre amour pour vous, bien plus que notre intérêt perſonnel. Car nous jouiſſons de l'ineſtimable avantage de la paix & de l'ordre ; & nous voyons avec douleur que la plûpart des Paroiſſes & Communautés en ſont cruellement privées. Nous voulons que vous partagiez avec nous tous les fruits de la liberté.

L'union eſt d'autant plus importante que les travaux dont nous nous occupons intereſſant preſque toujours le droit public & la conſtitution de la Province, exigent les ſuffrages, le concours & les lumieres des divers diſtricts, & nous devons l'accélérer avec d'autant plus d'ardeur, que les derniers Décrets de l'Aſſemblée Nationale ont augmenté le nombre des ennemis de l'Etat, & que la confédération des Commnnes & la correſpondance ſuivie d'un Conſeil à l'autre, ſont les moyens les plus sûrs de prevenir ou d'éteindre toute eſpèce de complôts.

Enfin, nous avons l'honneur de correſpondre directement avec les ſages Députés du Périgord à l'Aſſemblée Nationale : nous leur faiſons part de la ſituation, des beſoins, des vœux de leurs Commettans : nous en recevons les inſtructions les plus exactes ſur les diſcuſſions & les Décrets de l'Aſſemblée ; & ces inſtructions nous aſſurent que nos travaux ſont conformes aux principes de la nouvelle Conſtitution, que notre zèle eſt celui du bien public.

Tels ſont les avantages que vous partagerez avec nous, vertueux Citoyens, ſi votre patriotiſme accepte, comme nous l'eſpérons, l'union ſainte qui vous eſt propoſée, & dont le principal objet eſt de nous

rendre tous plus heureux & plus libres, en augmentant de vos lumieres & de vos suffrages les forces de notre Conseil & en portant au milieu de vous l'harmonie, le bon ordre & la paix.

Nous sommes avec amitié & fraternité,

Vos Concitoyens & vos Freres.
Les Représentans des Communes
de la Ville de Périgueux.

PIPAUD DES GRANGES, Président.

LAMARQUE, Commissaire Rapporteur.

Bardon. Renaut. Lavergne. Dubouché. Lolivarie. Raynaud. Foncroze. Lavavé. Beylot. Laffayssèix. Rogier. Montegut Robinet. Congé l'aîné. Stelet. Darfeuille. Sauveroche l'aîné. Soustrou. Valette fils. Lafosse & Lajugie, *Conseillers.*

Reynaud & Villesumade, *Secretaires.*

A Messieurs

Messieurs le Président

et membres du Comité

de Marseille